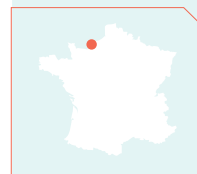


- Mesures de protection
- Information-sensibilisation
- Accompagnement
- Gouvernance
- Coordination gestion de crise



# GOUVERNANCE ASSOCIATIVE SUR UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI

ZONE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE – LE HAVRE



Sur la ZIP du Havre, l'association SYNERZIP-LH a été créée pour porter la gouvernance collective de la sécurité, dans le cadre de l'application de la circulaire plates-formes.

## RÉSUMÉ

### L'EXPÉRIENCE

#### CONTEXTE



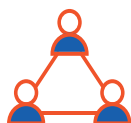
En 2015, les représentants des 16 sites Seveso ont choisi le modèle associatif comme support juridique de la gouvernance de la sécurité.

Initialement centrée sur la sécurité, cette association a rapidement intégré dans ses missions la problématique du développement économique et changé de nom. Désormais nommée SYNERZIP-LH, elle s'illustre par la dynamique qu'elle a créée sur la ZIP pour la mise en œuvre du PPRT.

#### LES SPÉCIFICITÉS DE CE TERRITOIRE

- > La ZIP du Havre fait partie des 17 plates-formes listées dans la circulaire du 25 juin 2013. Cette circulaire définit des modalités particulières d'application des PPRT et la mise en place d'une gouvernance de la sécurité ayant un format juridique qui doit être reconnu par l'État.
- > L'approche de la gouvernance a été élargie à l'ensemble des entreprises de la ZIP et/ou situées dans le périmètre PPRT.
- > Un nombre important d'acteurs (industriels, associations, État, CCI, GPMH, collectivités) et d'instances de dialogue.

#### ACTEURS IMPLIQUÉS



##### Les industriels

Ils ont créé l'association à l'origine de SYNERZIP-LH.

##### Les entreprises impactées

Le nombre des adhésions à SYNERZIP-LH est en constante augmentation, une centaine en 2018.

##### La chambre de commerce et d'industrie (CCI) Seine-Estuaire

Sa commission Risques a proposé la création de l'association pour porter la gouvernance.

##### Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH).

Dans les clauses d'occupation, il incite les entreprises situées en zones rouges ou bleues du PPRT à adhérer à SYNERZIP-LH.



## FICHE EXPÉRIENCES

→ GOUVERNANCE ASSOCIATIVE  
SUR UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI  
ZONE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE - LE HAVRE

## OBJECTIFS

- > **Répondre aux objectifs réglementaires** du PPRT
- > **Promouvoir la culture commune de la sécurité** comme premier principe de protection des personnes
- > **Coordonner les mesures d'urgence** à mettre en œuvre collectivement en cas d'accident
- > **Permettre le maintien** et le développement d'activités industrielles

## DESCRIPTIF

## SYNERZIP-LH

Cette association, qui compte environ une centaine de membres, est dirigée par un conseil d'administration composé de 9 établissements SEVESO, 9 entreprises riveraines, de la CCI-SE et du GPMH. Ses statuts prévoient la mise œuvre des dispositions prévues dans la circulaire du 25 juin 2013. SYNERZIP-LH propose un accompagnement des acteurs économiques qui se traduit par de l'information, des conseils et des formations dans les domaines de la gestion collective des situations d'urgence (PMA-AE notamment), les moyens d'alerte, la mutualisation de moyens opérationnels. Outre ces missions d'accompagnement, l'association joue un rôle clé pour créer du lien entre les entreprises. Elle assure la promotion du territoire et participe au maintien de son attractivité, en valorisant la présence d'industriels. Ces différentes missions sont assurées par une équipe composée d'un délégué général, d'un ingénieur pour l'accompagnement des activités économiques, d'une chargée de communication et d'une assistante de direction.

## PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

La structure de gouvernance a été créée sur un périmètre élargi, sans critère géographique d'appartenance à une zone du PPRT. Ainsi toutes les entreprises de la ZIP (hors ou dans périmètre PPRT) et les entreprises extérieures dont le personnel intervient dans le périmètre du PPRT peuvent adhérer à SYNERZIP-LH. Le règlement PPRT prévoit une incitation pour les activités économiques en zone rouges et bleues à adhérer à l'association. Ainsi, l'intégration à la structure de gouvernance constitue une des mesures possible. Une entreprise pourrait envisager de répondre aux exigences réglementaires du PPRT sans adhérer à SYNERZIP-LH.

## AVANCEMENT



L'association a au cours de sa première année de fonctionnement, en 2017, donné la priorité aux actions à destination des entreprises situées en zone de mesures foncières : accompagnement dans la procédure, lancement d'études de vulnérabilité, recherche de mesures alternatives et élaboration des PMA-AE. En 2018, ses actions se sont élargies aux entreprises situées en zone bleue.



## FICHE EXPÉRIENCES

## → GOUVERNANCE ASSOCIATIVE SUR UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI

ZONE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE - LE HAVRE



## FOCUS

### UNE DYNAMIQUE ANTÉRIEURE AU PPRT

Si la circulaire plates-formes a été l'occasion de formaliser et structurer la gouvernance de la sécurité sur la ZIP, les acteurs de la ZIP collaborent, depuis le début des années 2000, sur les questions de la sécurité dans différentes instances de dialogue. A titre d'exemple, nous retenons l'implication particulière de la CCI Seine-Estuaire comme interface entre les différents acteurs économiques et portuaires ainsi que les collectivités et les services de l'État. Si dans la grande majorité des cas les CCI étaient peu présentes lors des discussions PPRT, la CCI SE y a participé activement.

Dès 2003, elle a créé une commission dédiée aux risques industriels avec pour vocation de favoriser le dialogue, d'harmoniser certaines pratiques notamment la communication à chaud, etc. Dans le paysage havrais, nous notons également l'action de l'Ormes (Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine) pour travailler sur des solutions d'alerte et d'information des populations. L'association SYNERZIP-LH entretient des collaborations étroites avec les acteurs, elle peut donc s'appuyer sur leurs expériences.

### LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS

La CODAH et Gonfreville-l'Orcher ne sont pas membres de SYNERZIP-LH mais elles sont associées à ses actions. Elles participent à certaines réunions d'information voire travaillent dans des démarches coopératives. Par exemple, à l'initiative et sur invitation de la mairie de Gonfreville-l'Orcher, ont été conviées à la réunion d'information organisée par SYNERZIP-LH, des entreprises situées en dehors de la ZIP mais positionnées en zone bleue du PPRT.

## → BILAN

### ▲ POINTS FORTS

- ▲ Une gouvernance plates-formes élargie à l'ensemble des entreprises concernées situées sur la ZIP et/ou dans le périmètre PPRT
- ▲ La conjugaison des objectifs de sécurité et de compétitivité pour faire de la « gouvernance PPRT » un levier de dynamisme économique
- ▲ Une approche collective de la sécurité et non plus seulement site par site

### ▲ PERSPECTIVES

- ▲ Une dynamique d'amélioration de la compétitivité de la ZIP au niveau européen, avec le soutien de partenaires locaux (GPMH, Le Havre Développement, CCI-SE, IUC NORMANDIE, UMEP)
- ▲ La démarche UIC pour renforcer l'attractivité des plates-formes industrielles françaises et pour créer un statut juridique intégrant les dimensions énergétiques, environnementales au volet sécurité

### CHIFFRES CLÉS

# 23

établissements SEVESO  
adhérents

# 83

acteurs économiques  
adhérents parmi  
les entreprises concernées  
par le PPRT

# 39

acteurs économiques  
ont bénéficié  
d'un accompagnement  
personnalisé



## ENSEIGNEMENTS

### CONDITIONS DE RÉUSSITE

- > Un règlement PPRT faisant le lien avec la structure de gouvernance (incitation à adhérer à l'association SYNERZIP-LH)
- > Une démarche élargie à l'ensemble des entreprises concernées par le PPRT
- > Des relais locaux portés par le GPMH, la CCI et les collectivités ainsi que des relations de confiance établies préalablement entre les différents acteurs locaux
- > La participation active des établissements SEVESO au développement de la culture du risque
- > Une dynamique qui dépasse l'application stricte du PPRT et crée des liens entre les entreprises autour de la sécurité mais également d'activités en BtoB

### DIFFICULTÉS À SURMONTER

- > La mobilisation des entreprises : beaucoup sont dans l'attente.
- > Le maintien dans le temps des échanges et de la dynamique
- > Des temps collectifs mais une nécessaire individualisation dans l'accompagnement des acteurs économiques
- > La mise en œuvre des moyens efficaces et nécessaires pour assurer une réponse collective en cas d'urgence, à savoir l'alerte

### ÉLÉMENTS À CAPITALISER

- > Les statuts et l'organisation de l'association SYNERZIP-LH
- > La mise en réseau des entreprises concernées par le PPRT
- > La coordination des mesures collectives d'urgences en cas d'accident

### → POUR ALLER PLUS LOIN



EXPÉRIENCE LE HAVRE :  
[www.synerzip-lh.fr/](http://www.synerzip-lh.fr/)  
[info@synerzip-lh.fr](mailto:info@synerzip-lh.fr)

COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES ET PPRT  
Cette démarche vise à identifier et présenter des retours d'expériences développés dans les territoires impactés par les PPRT.

[www.amaris-villes.org](http://www.amaris-villes.org)

DÉMARCHE SOUTENUE PAR :



ILS SE SONT ASSOCIÉS À CE PROJET :

BREST MÉTROPOLE, CAUX-VALLÉE DE SEINE,  
GONFREVILLE-L'ORCHER, SALAISE-SUR-SANNE,  
SYNERZIP-LH, UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES